

CEGEP (collèges d'enseignement général et professionnel), 29 collèges privés et plusieurs autres collèges relevant de ministères autres que celui de l'Éducation. En Ontario, il y avait 26 CAAT (collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique), quatre collèges agricoles, trois instituts régionaux de laboratoire médical, un collège des beaux-arts, un collège de chiropractie et une école d'horticulture.

Les provinces de l'Ouest comptaient 34 collèges: au Manitoba, trois collèges communautaires; en Saskatchewan, deux collèges publics et deux collèges privés; en Alberta, six collèges communautaires, trois collèges agricoles et de formation professionnelle, deux instituts techniques et deux collèges privés; et en Colombie-Britannique neuf collèges communautaires, deux écoles des beaux-arts, deux collèges privés et un institut technique.

#### 7.2.2.5 Enseignement des sciences infirmières

Les cours menant au diplôme d'infirmière (autorisée) se donnaient traditionnellement dans les écoles d'hôpital. En 1964, le *Ryerson Institute of Technology* est devenu le premier établissement non hospitalier au Canada à inclure ce genre de formation dans son programme, et depuis lors on tend de plus en plus à donner la partie théorique de l'enseignement dans les collèges communautaires et à réserver aux hôpitaux l'enseignement pratique. Plusieurs provinces offrent des cours de formation en sciences infirmières dans des écoles non hospitalières: le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. L'Ontario possède un réseau d'écoles régionales de sciences infirmières qui ne fait pas partie du système général d'enseignement et qui ne relève pas de l'administration des hôpitaux.

Une autre tendance dans l'enseignement des sciences infirmières est la compression du cours en deux ans au lieu de trois, excepté au Québec où les plans actuels prévoient le maintien du programme de trois ans: les deux premières années dans un CEGEP et la troisième dans un hôpital pour la formation «polytechnique».

Outre la formation en sciences infirmières au niveau postsecondaire non universitaire, les élèves qui obtiennent leur diplôme d'infirmière (autorisée) dans les écoles hospitalières peuvent suivre un cours supplémentaire d'un ou deux ans ou même davantage (selon l'établissement) offert par certaines universités et ainsi se préparer à un grade. De plus, des programmes préparant à des grades du 1er et du 2e cycle sont offerts aux étudiants qui entrent à l'université directement de l'école secondaire.

#### 7.2.2.6 Formation pédagogique

Toutes les provinces exigent des candidats au certificat d'enseignement primaire au moins un diplôme d'études secondaires et une année ou plus de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou dans une école normale. Cette année comprend habituellement des cours de formation professionnelle et générale et une période de stage. Les enseignants au niveau secondaire sont généralement des diplômés d'université qui ont fait une année supplémentaire de formation professionnelle dans une faculté des sciences de l'éducation ou qui ont obtenu un diplôme en pédagogie. Les ministères de l'Éducation tendent de plus en plus à confier aux universités le soin de former les enseignants au niveau primaire comme du niveau secondaire.

Dans toutes les provinces à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario, la formation pédagogique est dispensée exclusivement par l'université, qui offre trois ou quatre cours différents menant à un grade. Les trois quarts du temps environ sont consacrés aux cours généraux en arts et lettres et en sciences, et le reste à la formation pratique. Il existe encore des écoles normales dans ces trois provinces mais elles perdent peu à peu leur statut d'établissements indépendants. En Nouvelle-Écosse, il n'y a pas de plan précis pour intégrer l'unique école normale de la province à l'université, mais une troisième année facultative sera ajoutée au programme qui exige actuellement deux ans d'études après l'immatriculation senior. Cinq universités offrent également des programmes menant à un grade en éducation. Au Québec, la formule est la suivante: les élèves terminent d'abord le programme général de deux ans dans un CEGEP puis vont à l'université recevoir leur formation pédagogique. Seize écoles normales ont été absorbées par d'autres établissements depuis 1969-70 et cinq seulement sont encore en activité. En Ontario, il ne reste que huit collèges d'enseignement pédagogique, et il semble qu'à partir de 1973-74 seules les personnes possédant un grade universitaire pourront s'inscrire à des cours de formation pédagogique.

#### 7.2.2.7 Enseignement universitaire

Ce niveau d'enseignement comprend les universités et les collèges. Une université est un établissement d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recherche.